



Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Commandement de payer

Date de publication: SHAB, KABGE - 03.07.2020

Numéro de publication: SB02-0000020443

Canton: GE

Entité de publication:

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications, Rue du Stand 46, 1204 Genève

Commandement de payer Investir Advisory SA, soit pour elle: Veillet Thomas, adm. président

Débiteurs:

Investir Advisory SA, soit pour elle: Veillet Thomas, adm. président

Rue du Vieux-Collège 10
1204 Genève

Créanciers:

Etat de Genève
Administration fiscale cantonale
Rue du Stand 26
1204 Genève

Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:

20 147633 Y

Créances:

CHF 5740.70 5 % depuis 14.02.2020
R29.661.318/ICC/2017/1, Bordereau 060.502.714 exp. le
06.08.2018
CHF 336.70
INTERETS MORATOIRES AU 14.02.2020

Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:

voir créances ci-dessus.

Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer

des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite.

Publication selon l'art. 69 LP.

Point de contact:

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications

Rue du Stand 46
1204 Genève